

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-CF802

présenté par

Mme Bono-Vandorme, Mme Degois, M. Leclabart, M. Gouttefarde, Mme Jacqueline Maquet et
M. Matras

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer la baisse de ressources affectées aux CCI pour un montant de 100 millions d'euros prévu dans ce projet de loi de finances.

Le monde économique traverse une crise sans précédent. Les Chambres de commerce et d'industrie ont accompagné les entreprises les plus en difficultés. Elles sont les partenaires essentiels des entreprises et du développement économique.

Les CCI sont de véritables acteurs de terrain qui agissent au plus près de nos territoires, elles démontrent toute leur efficacité au quotidien en étant présentes pour nos entreprises. En remerciement ! il est proposé d'amputer leur budget de 100 millions d'euros. Cette baisse de dotation est totalement incohérente avec l'ambition affichée par le plan de relance et compromet sa mise en œuvre dans la proximité de nos territoires, au plus près des entreprises.

Les CCI se sont engagées à accompagner les TPE-PME dans la relance autour de chantiers majeurs : transformation numérique, transition écologique, relance de l'export etc ... Donnons-leur les moyens de leur engagement sans faille envers nos entreprises.